



# Survivantes, protectrices, prestataires :

## Les femmes réfugiées prennent la parole

Rapport résumé

Novembre 2011



**UNHCR**  
The UN  
Refugee Agency



**UNSW**  
THE UNIVERSITY OF NEW SOUTH WALES  
SYDNEY • CANBERRA • AUSTRALIA



Le projet sur lequel repose cette publication a été mis en œuvre par le HCR, en coopération étroite avec le professeur associé Eileen Pittaway et Linda Bartolomei, du Centre d'étude sur les réfugiés de l'Université de New South Wales (UNSW) à Sydney, en Australie. Nous tenons à remercier particulièrement les femmes réfugiées et déplacées internes qui ont accepté de parler ouvertement de leurs problèmes, ainsi que les nombreux personnels et bénévoles de l'UNSW, le gouvernement, le HCR et le personnel des ONG qui ont travaillé sans relâche à la réalisation de ce projet.



Division de la protection internationale

© 2011 UNHCR est le seul propriétaire des droits de cette publication et des documents sur lesquels elle s'appuie.

***« Au nom de l'ensemble des femmes qui ont participé aux Dialogues dans les divers pays, nous voudrions dire « Merci » au HCR de nous avoir écoutées. Cette écoute, c'était le plus important de tout. »***

***Une participante a déclaré que même si les Dialogues n'avaient débouché que sur trois résultats, ils auraient été utiles. Faisons en sorte que les voix des femmes et des filles soient entendues et que beaucoup de leurs problèmes, et pas seulement trois, soient pris en compte.***

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Les dix domaines de protection majeurs : conclusions et recommandations principales</b>	<b>5</b>
I. DOCUMENTS INDIVIDUELS	5
II. LES FEMMES EN POSITION DE RESPONSABILITÉ	8
III. ÉDUCATION	11
IV. AUTOSUFFISANCE ÉCONOMIQUE	14
V. HÉBERGEMENT	16
VI. VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE	19
VII. AUTRES FORMES DE VIOLENCE	24
VIII. SANTÉ	27
IX. PROTECTIONS HYGIÉNIQUES	30
X. QUESTIONS JURIDIQUES	32



# Introduction

*« Ce n'est pas parce que nous ne pleurons pas que notre cœur ne saigne pas. »*

Ce rapport résume une série de dialogues qui ont eu lieu avec plus d'un millier de femmes et de filles réfugiées, demandeuses d'asile et déplacées internes dans sept pays du monde entier. Organisés à la fois en milieu urbain et dans des camps, les Dialogues se sont déroulés entre novembre 2010 et mai 2011 en Inde, en Colombie, en Jordanie, en Ouganda, en Zambie, en Thaïlande et en Finlande dans le cadre d'un programme d'activités visant à commémorer la Convention de 1951 relative aux réfugiés et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Les Dialogues s'appuient sur les Cinq engagements en faveur des femmes et des filles pris par le Haut Commissariat à la suite de dialogues similaires qui s'étaient tenus en 2001 pour marquer le 50e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Ils soulignent la détermination du HCR à donner la parole aux femmes et aux filles.

Les Dialogues ont fourni aux participantes un forum où partager leurs problèmes et élaborer des solutions pendant plusieurs journées consacrées à des ateliers d'analyse situationnelle. Un atelier parallèle a permis aux hommes et aux adolescents de prendre part au processus et de faire des suggestions pour améliorer la protection des femmes et des filles dans leur communauté. Les participantes ont analysé leurs problèmes de protection, ont mis sur pied des solutions concrètes et le dernier jour, sont venues ensemble présenter les résultats de leurs consultations au personnel du HCR, aux partenaires, aux responsables gouvernementaux et aux autres acteurs concernés.

Le processus des Dialogues a été mis en œuvre avec le Centre d'étude sur les réfugiés de l'Université de New South Wales en Australie. Les discussions se sont concentrées sur dix domaines de protection majeurs : les femmes en position



de responsabilité ; l'éducation ; l'autosuffisance économique ; l'hébergement ; la violence sexuelle et sexiste ; les autres formes de violence ; la santé ; les protections hygiéniques ; et les questions juridiques. Ceux-ci ont été étudiés tout le long du cycle de vie des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés, les handicapés et les personnes âgées. Les problèmes relatifs à ces dix domaines de protection sont étroitement liés. Les femmes et les filles se heurtent à des dangers spécifiques en rapport avec le genre dans tous les aspects de leur vie.

En juin 2011, dix femmes réfugiées et déplacées internes qui avaient participé aux Dialogues se sont rendues à Genève, où elles ont présenté des exposés vibrants et émouvants lors d'une réunion de l'organe directeur du HCR et dans le cadre des consultations annuelles avec les ONG.

Ce rapport résume ce que les femmes et les filles ont relaté et suggéré pendant les Dialogues et expose les problèmes, les solutions, les espoirs et les rêves des participantes. Les solutions qu'elles suggèrent peuvent résoudre nombre des problèmes de protection qu'elles ont soulevés.



**Le HCR espère que les États participant à la réunion intergouvernementale des États membres des Nations Unies au niveau ministériel, qui se déroulera les 7 et 8 décembre 2011, prendront des engagements porteurs d'avenir permettant de résoudre les nombreux problèmes que rencontrent les femmes et les filles relevant de la compétence du HCR, en particulier ceux exposés dans le présent rapport.**

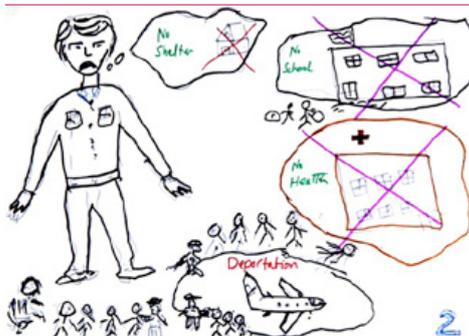
# Les dix domaines de protection majeurs : conclusions et recommandations principales

## I. DOCUMENTS INDIVIDUELS

*« Ma sœur a fait l'objet d'une procédure de réinstallation ; elle dit que dans son nouveau pays, les chiens doivent être enregistrés si leur propriétaire ne veut pas avoir de problèmes avec la police. Ici, on ne peut même pas enregistrer les êtres humains. »*

L'accès aux documents d'enregistrement et d'identité est un problème de protection majeur pour les personnes déplacées. Les femmes ont expliqué à quel point le processus d'enregistrement était difficile dans de nombreux endroits et pouvait durer longtemps, parfois jusqu'à trois ans. Se procurer des documents d'identité peut aussi s'avérer très problématique. Même lorsque les réfugiés obtiennent leur carte de réfugié, il arrive que les fonctionnaires ne la reconnaissent pas et qu'ils ne puissent donc pas avoir accès aux services élémentaires.

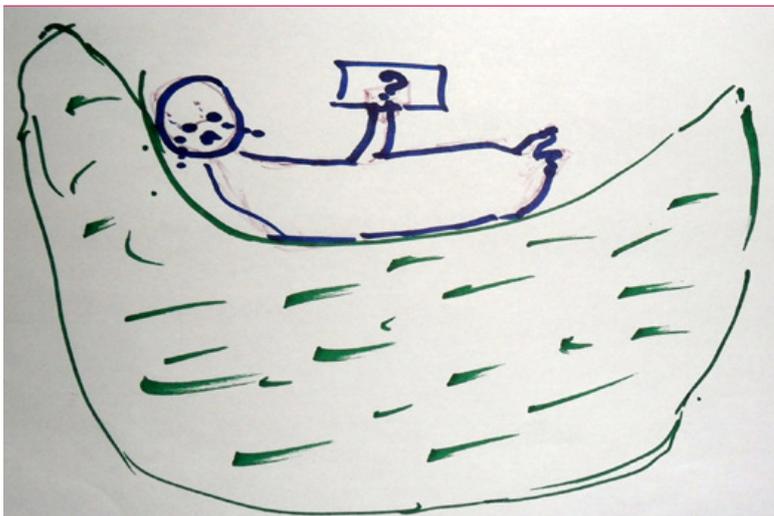
Sans documents officiels, les femmes ne peuvent bénéficier de nombre des services et de mesures de protection auxquels elles ont droit, comme les soins de santé et l'éducation. Par conséquent, elles se retrouvent dans une situation de très grande vulnérabilité. Les personnes déplacées vivant en milieu urbain ont déclaré que l'absence d'enregistrement et de documents valides limitait leur liberté de mouvement car elles risquaient davantage d'être arrêtées et placées en détention.



*« Quand on doit fuir, on n'a pas le temps de prendre quoi que ce soit ... le plus important est de sauver sa vie. Quand on est arrivés en ville, on n'avait pas de documents nous permettant d'obtenir des services ou d'avoir accès à nos droits. »*

Les difficultés d'obtention de certificats de naissance génèrent aussi de graves problèmes, comme l'absence de services de base tels que les soins de santé et l'éducation. Certaines personnes déplacées ne peuvent même pas enterrer légalement leurs bébés décédés. Les enfants dépourvus d'un certificat de naissance risquent d'être exposés à l'apatridie car ils ne sont pas en mesure de prouver leur lieu de naissance et la nationalité de leurs parents lorsqu'ils demandent des documents d'identité.

Les participantes ont également expliqué que la crédibilité des demandeurs d'asile était souvent remise en cause lorsque ces derniers ne pouvaient fournir des documents officiels à l'appui de leur demande. Les fonctionnaires et les juges qui déterminent le statut de réfugié doivent comprendre que les documents officiels peuvent être manquants à cause d'une guerre, d'une fuite soudaine et d'un déplacement, et que la crédibilité des requérants peut être établie par d'autres moyens.



*« Mon amie est rentrée dans son pays mais aucun de ses enfants n'a de certificat de naissance valide, si bien que maintenant, elle a des problèmes chez elle à cause de cela. »*

## **Nous, les participantes, demandons :**

### **Des documents qui nous donnent un statut juridique et l'accès à nos droits**

- Les gouvernements d'accueil et le HCR doivent continuer à travailler ensemble à la rationalisation et à l'accélération du processus d'enregistrement et de délivrance de documents officiels individuels à tous les réfugiés. Les cartes d'identité de réfugié doivent être normalisées et reconnues comme documents d'identité valides dans toutes les situations. Le HCR et les gouvernements d'accueil doivent conclure des accords officiels relatifs à l'utilisation de ces cartes.
- Les personnes chargées de statuer dans la procédure d'asile doivent recevoir une formation complémentaire sur l'évaluation de la crédibilité en l'absence de documents officiels. Les réfugiés ne doivent pas être contraints de retourner dans des lieux où ils seraient en danger pour tenter de récupérer des documents. Souvent, les réfugiés et les personnes déplacées n'ont pas apporté leurs documents avec eux ou les ont perdus. Cette situation ne doit pas être un obstacle à l'obtention du statut de réfugié ou au regroupement familial.

### **Des certificats de naissance pour tous**

- Les gouvernements doivent faire en sorte que des certificats de naissance soient délivrés à toutes les familles réfugiées et déplacées dans un délai raisonnable après la naissance d'un enfant.

## II. LES FEMMES EN POSITION DE RESPONSABILITÉ

*« Lorsque des filles veulent occuper des positions de responsabilité, elles se heurtent à des obstacles de la part de leurs professeurs et d'autres. On ne leur donne pas la possibilité de s'exprimer ; elles sont réduites au silence et perdent toute estime de soi. Les femmes manquent de possibilités d'exprimer leurs idées et leurs opinions. »*



*« Lorsque nous occupons des positions de responsabilité, la communauté est plus paisible. »*

Les femmes qui assument des positions de responsabilité au sein de leur foyer, de leur famille, de leur communauté et de la société en général se heurtent à de nombreux problèmes, qui ont été longuement évoqués. Les femmes de tous les sites ont été unanimes à reconnaître que cette situation devait changer pour que leur statut dans la société s'améliore. Elles ont rapporté qu'elles étaient souvent marginalisées par les hommes dans leur foyer et régulièrement exclues des postes importants dans leur famille et leur communauté. Outre les obstacles culturels, les stéréotypes négatifs sur les femmes réfugiées entretenus par les membres de la communauté peuvent aussi nuire à leur capacité d'accéder à l'autonomie et à assumer des positions de responsabilité.

Les femmes ont expliqué que le manque de possibilités d'exercer des responsabilités était aggravé par leur association souvent « symbolique » aux processus décisionnels. Les femmes et les filles réfugiées ne sont pas encore parvenues à occuper des positions de responsabilité notables dans les comités de gestion des camps et de la communauté, ainsi que dans les systèmes de justice communautaires. En outre, les femmes sont rarement associées aux consultations relatives aux solutions durables potentielles et à la résolution des conflits.

Les participantes ont souligné qu'il ne suffisait pas d'être nommées dans des comités. Les femmes doivent être formées ; il faut leur apprendre à s'exprimer, à connaître leurs droits et à avoir davantage confiance en elles-mêmes. « *Si nous disposons de compétences d'encadrement, alors nous pourrions nous défendre et agir comme les hommes.* » Mais il existe également des obstacles d'ordre pratique. Pour pouvoir assister aux réunions, de nombreuses femmes ont besoin de faire garder leurs enfants, qu'on les aide à s'y rendre ou qu'on leur verse une indemnité pour compenser la perte de revenu qu'elles subissent. Comme l'a déclaré l'une d'elles : « *Suivre cette formation me coûte le prix d'un œuf. J'ai deux adolescents qui travaillent comme ouvrier agricole. Toutes les semaines, j'essaie d'acheter un œuf pour le leur partager le dimanche. Je dois donc choisir entre acheter un œuf pour mes fils ou me rendre à la formation.* »

À cause de ce manque général de participation, les besoins spécifiques des femmes et des filles, en particulier des plus vulnérables, ne sont souvent pas correctement reconnus ou pris en compte, ce qui entraîne des conséquences durables pour elles-mêmes et leurs communautés. Leurs connaissances, leur expertise et leurs capacités sont ainsi perdues pour ces processus.



*« Nous voyons ici un homme qui écrase la tête d'une femme avec son pied pour l'empêcher d'accéder à une position de responsabilité ; nous n'avons que des hommes comme chefs. Les femmes sont unies mais elles sont reléguées au second plan. Elles ne peuvent s'exprimer et doivent se soumettre aux décisions des hommes. »*

## **Nous, les participants, demandons :**

### **De connaître nos droits**

- Une formation sur les droits humains et les droits des femmes qui soit spécifique au contexte et tienne compte du genre doit être dispensée à la fois aux hommes et aux femmes déplacés afin que ceux-ci comprennent les changements que la fuite et l'asile peuvent signifier pour leur culture traditionnelle et afin d'aider les femmes et les filles à acquérir les qualifications nécessaires pour qu'elles puissent occuper efficacement des positions de responsabilité.

### **De participer aux décisions qui ont une incidence sur notre vie**

- Le HCR et les ONG doivent encourager les femmes à jouer un rôle actif dans les comités des camps et les consultations, et les recruter lorsqu'un travail rémunéré est proposé.
- La participation des femmes doit être facilitée par la prise en charge des enfants lors des réunions et des sessions de formation, en facilitant le transport et en leur versant si besoin une compensation financière pour leur participation. La présence d'interprètes doit être assurée en cas de besoin.
- Les gouvernements et toutes les agences travaillant avec des réfugiés et des personnes déplacées doivent favoriser la participation active des femmes à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et activités.

### III. ÉDUCATION

*« En tant que mère, je me sens très impuissante parce que je ne peux même pas envoyer mes enfants à l'école. »*

Les participantes aux Dialogues ont estimé que l'accès des filles et des femmes à l'éducation était l'un des éléments les plus cruciaux permettant d'assurer leur protection, ainsi que de construire un avenir et de planifier des solutions durables qui réussissent.

Les obstacles à l'éducation sont notamment le nombre excessif d'enfants dans les écoles, avec des classes pouvant compter jusqu'à cent élèves. Les participantes se sont plaintes du caractère inadapté des bâtiments scolaires, qui manquent parfois d'eau et de sanitaires. Elles se sont dites indignées par le manque de qualification des enseignants et par le niveau de la violence, notamment par le viol et les sévices sexuels exercés sur des filles et des garçons par le personnel enseignant et par d'autres élèves. Elles ont rapporté des cas d'enfants qui avaient été contraints de consentir à des pratiques sexuelles pour obtenir du matériel scolaire ou un diplôme. Elles ont également fait état de problèmes de sécurité sur le chemin de l'école, où les filles étaient exposées au viol. On compte peu de femmes enseignantes et les filles enceintes ou qui ont un bébé ne sont parfois pas autorisées à assister aux cours.

Les élèves et les parents ont exprimé leur frustration face au manque de possibilités de poursuite d'un enseignement secondaire ou tertiaire, et au taux d'abandon précoce de leur scolarité par les filles. *« Étudier coûte cher et les bourses sont si rares. Les filles sont donc forcées de se marier tôt parce qu'il n'y a pas d'autre solution. »*



*« Certains enfants ne peuvent pas aller à l'école parce qu'ils n'ont pas de documents officiels. Pour que le droit à l'éducation soit respecté, nous avons besoin de documents. »*

Souvent, les pays d'accueil ne proposent pas de programmes de langue adaptés aux différentes tranches d'âge, comme les personnes âgées. Ils n'offrent pas aux réfugiés des cours leur permettant d'ajuster ou d'améliorer leurs qualifications afin de faciliter leur recherche d'emploi, leur intégration aux programmes d'enseignement des pays d'accueil, ou tout simplement leur adaptation à un nouveau mode de vie.

Lorsqu'il existe une formation professionnelle et des cours pour adulte, ceux-ci sont souvent destinés aux hommes ou programmés à des horaires tels que les femmes ne peuvent y assister en raison de leurs obligations familiales. Les besoins des femmes illettrées ne sont guère pris en compte. Les anciennes qualifications et les niveaux d'éducation obtenus ne sont souvent pas reconnus par les pays d'accueil et la langue est un problème pour de nombreux élèves.



*« Je suis toujours toute seule chez moi parce que je suis sourde, si bien que je ne peux pas continuer d'aller à l'école. Il n'existe pas de moyen de communication pour moi. Je suis frustrée, je me sens désespérée. »*

## **Nous, les participants, demandons :**

### **Une éducation de qualité, inclusive et dispensée dans des conditions de sécurité**

- Les programmes éducatifs doivent être accessibles aux enfants handicapés. L'infrastructure scolaire, y compris les sanitaires, doivent être adaptés, les enseignants doivent être formés à prendre en charge des élèves ayant des capacités d'apprentissage différentes et l'environnement doit être ouvert afin d'accueillir les enfants handicapés.
- Les gouvernements doivent reconnaître les diplômes d'enseignement et autres diplômes professionnels des réfugiés, ou proposer des modalités permettant de les valider. Les réfugiés doivent être autorisés à enseigner dans des écoles fréquentées par des enfants réfugiés.
- Les écoles doivent recruter activement des femmes réfugiées comme enseignantes et auxiliaires d'enseignement afin de combler les pénuries de personnel chroniques, d'améliorer la sécurité dans les écoles et de résoudre les problèmes dus à l'absence de maîtrise de la langue locale. Les femmes doivent si besoin avoir accès à une formation.
- Les écoles doivent instaurer et diffuser des codes de conduite pour les enseignants, en coopération avec les autorités, les prestataires de services et le HCR. Leur respect doit faire l'objet d'un suivi étroit et les autorités doivent imposer des sanctions strictes, y compris des actions en justice, aux enseignants convaincus d'avoir exercé des sévices sur des enfants. Des mécanismes confidentiels doivent être mis en place pour permettre aux enfants de signaler des incidents en toute sécurité.
- Des matériaux de construction doivent être fournis dans les camps et les communautés pour permettre aux communautés déplacées de construire davantage d'écoles pour leurs enfants, en partenariat avec le HCR, les gouvernements d'accueil et les ONG.

### **Une éducation pour les filles dans les mêmes conditions que pour les garçons**

- Les écoles doivent faire des efforts particuliers pour accepter les filles, les mères adolescentes et les enfants illettrés. Les cours doivent être organisés de manière souple afin que les femmes et les filles puissent s'acquitter de leurs autres tâches.

### **Alphabétisation fonctionnelle pour les femmes adultes**

- L'enseignement pour adulte doit être structuré de manière à répondre aux besoins particuliers des femmes réfugiées et déplacées, en particulier de celles qui ne savent ni lire ni écrire dans leur propre langue.

## IV. AUTOSUFFISANCE ÉCONOMIQUE

*« Lorsqu'une femme cherche un travail, elle se heurte à de nombreux problèmes. Elle finit par avoir recours à la [prostitution de survie] pour subvenir à ses besoins et lorsqu'elle revient dans le camp, beaucoup la montrent du doigt, ils savent ce qu'elle fait et elle se sent déprimée et honteuse. »*

Le manque d'accès à l'emploi et à des moyens légaux de générer des revenus a été l'une des plus grandes difficultés signalées par les femmes et les filles réfugiées. *« Comme nous n'avons pas de permis de travail, nous sommes payées la moitié moins que les travailleurs locaux. Nous devrions avoir un salaire plus élevé mais nous ne gagnons pas suffisamment sans permis. »*

L'absence de permis de travail dans de nombreux pays d'accueil et le manque d'accès à des allocations de subsistance ou à des rations suffisantes font que de nombreuses femmes, en particulier les mères célibataires, se trouvent dans une situation désespérée. Elles ne peuvent payer un loyer ou acheter de la nourriture ou d'autres articles de première nécessité. Cette situation a une incidence sur leur santé et sur leur capacité à envoyer leurs enfants à l'école. Elles n'ont alors d'autre solution que de chercher un emploi sur le marché du travail informel, où règnent une intense exploitation et des abus sexuels endémiques. Lorsqu'elles n'ont même pas cette possibilité, les femmes sont parfois contraintes de pratiquer la prostitution de survie pour se nourrir et nourrir leur famille.

Les participantes ont indiqué que le travail des enfants était fréquent et s'accompagnait d'exploitation sexuelle, de prostitution forcée et de traite. Lorsqu'il existe une formation professionnelle, elle n'est souvent pas axée sur le marché du travail local et les dispositifs de génération de revenus ne permettent pas aux réfugiés et personnes déplacées de gagner un revenu suffisant.



*« Ce dessin montre une fille qui se trouve devant trois choix de vie possibles : premièrement, se marier au premier venu pour échapper à une vie difficile ; deuxièmement, chercher un travail, ce qu'elle ne peut pas faire parce qu'elle est une réfugiée ; troisièmement, s'adonner à la mendicité ou à la prostitution. »*

Les femmes réfugiées ont souligné à quel point elles souffraient du manque de reconnaissance de leurs qualifications. « *Souvent, les femmes réfugiées [qui possédaient des qualifications dans leur pays d'origine] obtiennent un travail d'interprète ou travaillent sur des projets [en tant que travailleuses non qualifiées]. Même si elles ont suivi un enseignement supérieur, le diplôme qu'elles ont obtenu dans leur pays n'est pas reconnu.* »

## **Nous, les participantes, demandons :**

### **Une formation professionnelle viable, axée sur le marché**

- Des experts locaux en formation professionnelle et génération de revenus doivent être recrutés afin d'élaborer des programmes effectifs et productifs pour les femmes réfugiées, en prenant en compte le marché local du travail.
- Il convient d'encourager les gouvernements d'accueil à permettre aux réfugiés d'avoir accès aux programmes nationaux de formation professionnelle.
- En coopération avec les gouvernements d'accueil, les gouvernements donateurs doivent être encouragés à financer les programmes d'activités génératrices de revenus ayant fait leurs preuves et offrant des avantages à la fois à court et à long terme.
- Les gouvernements d'accueil doivent être incités à se doter d'un système permettant de reconnaître les qualifications obtenues par les réfugiés dans leur pays d'origine.

### **Le droit à un travail décent**

- Les gouvernements d'accueil sont encouragés à accorder des permis de travail aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, afin d'assurer leur autosuffisance, de limiter le fardeau qu'ils peuvent représenter pour la communauté d'accueil et de faciliter la mise en place de solutions durables.
- Les gouvernements d'accueil, le HCR et les partenaires sont encouragés à aider les réfugiés à trouver un emploi, à devenir autosuffisants et à contribuer aux économies des pays d'accueil.
- Le HCR et ses partenaires doivent aider les femmes qui ont été contraintes de pratiquer la prostitution à des fins de survie à faire vivre leur famille en leur trouvant un autre emploi. Le personnel et les communautés de réfugiés doivent être sensibilisés aux raisons pour lesquelles les femmes s'adonnent à cette pratique.

## V. HÉBERGEMENT

*« Je voudrais avoir une maison qui ait une porte pour que mes filles soient en sécurité. »*



*« Lorsque vous avez plus de trois enfants, personne ne veut vous louer un logement parce qu'ils disent que les enfants vont faire des dégradations. Les propriétaires ne veulent pas louer à des minorités. Ces personnes sont en butte à la discrimination, à l'exploitation et au racisme. »*

En milieu urbain comme dans les camps, les réfugiés et les personnes déplacées ont déclaré avoir beaucoup de mal à trouver un hébergement convenable. Les logements sont souvent surpeuplés, peu sûrs, insalubres et ouverts à tous vents. Des familles nombreuses sont souvent forcées de vivre dans de petits espaces non ventilés, comme des huttes en terre sans fenêtres ni foyer, qu'elles doivent parfois partager avec leurs animaux domestiques. Le coût des matériaux de construction est prohibitif si bien que la plupart ne peuvent améliorer leurs conditions d'hébergement. Les femmes handicapées, les femmes âgées et les personnes déplacées LGBTI<sup>1</sup> ont déclaré avoir rencontré des problèmes particuliers pour trouver un logement sûr. Certaines avaient été obligées de déménager de nombreuses fois à cause de l'hostilité des propriétaires et des autres personnes déplacées.

L'absence de mesures de sécurité élémentaires, comme des verrous ou des lumières près des latrines, créent des problèmes de protection graves pour les femmes seules dans les camps. Dans les environnement urbains, en raison du niveau élevé des loyers, les familles sont souvent obligées de partager un logement avec trop de personnes qui vivent et dorment dans une petite pièce, dans laquelle elles doivent aussi cuisiner. Les filles mineures non accompagnées qui se trouvent en milieu urbain doivent fréquemment partager une pièce avec de jeunes hommes seuls, et dans les camps, servir de domestique à des familles, situation qui les expose davantage encore au viol et aux abus sexuels. L'accès à de l'eau salubre et à des installations sanitaires est un problème supplémentaire en milieu tant urbain que rural. Les femmes doivent parcourir des kilomètres pour se rendre jusqu'aux points d'eau ou sortir en cachette la nuit pour aller chercher de l'eau aux fontaines publiques dans les villes.

<sup>1</sup> Lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels et intersexuels.



*« Pour les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, les transsexuels et les intersexuels, il est très difficile de trouver un logement. Certains d'entre nous sont chassés de leur famille ou n'ont pas de famille, et nos amis ne peuvent nous héberger chez eux longtemps car notre présence leur attire des problèmes. J'ai vécu dans de nombreux endroits différents dans le camp et je n'ai toujours pas de logement fixe. »*

Le surpeuplement est source de problèmes domestiques et de santé. L'absence d'intimité contribue à déstabiliser la famille, car les couples mariés ne peuvent s'isoler et les femmes ont honte de se déshabiller dans des pièces où vivent aussi leurs enfants. Le manque d'intimité pose aussi des problèmes particuliers aux femmes et aux filles lorsque celles-ci ont leurs règles. Les femmes seules chef de famille peuvent également avoir beaucoup de mal à payer un loyer et être contraintes de vivre dans des logements inadéquats.



*« Notre maison est si petite que mes enfants n'ont pas assez de place lorsqu'ils mangent. Mais s'ils mangent dehors, ils attrapent beaucoup de microbes. »*

## **Nous, les participantes, demandons :**

### **Dans les zones urbaines :**

#### **Un traitement non discriminatoire**

- Le HCR et les ONG locales doivent travailler avec le gouvernement à l'instauration d'un réseau de propriétaires qui soient prêts à loger les réfugiés et les personnes déplacées de manière non discriminatoire et sans les exploiter.

#### **Un logement abordable et sûr**

- Il convient d'étudier des mécanismes permettant de fournir un logement sûr et abordable dans les villes. Par exemple, les pouvoirs publics pourraient mettre à la disposition du HCR ou des partenaires d'exécution des blocs d'appartements à louer aux personnes déplacées, qui pourraient être gérés et entretenus par des comités de familles déplacées.

### **Dans les camps :**

#### **Un logement sûr et accessible**

- Des matériaux de construction doivent être fournis proportionnellement à la taille des familles, afin que les réfugiés et les personnes déplacées puissent se construire un logement qui constitue un abri adapté et offre une intimité permettant de mener une vie familiale.
- Les maisons doivent être sûres pour tous, en particulier pour les femmes seules et les femmes chef de famille. La planification de l'hébergement dans les camps doit tenir compte des besoins spécifiques des réfugiés.
- Le logement doit être accessible aux handicapés et aux personnes âgées.
- Des ressources et une formation doivent être fournies aux groupes qui souhaitent aider d'autres personnes à construire et entretenir leur logement.

#### **De l'eau et des sanitaires à proximité de notre logement**

- L'eau et les sanitaires doivent être situés à proximité des logements et être suffisamment éclairés.

### **Dans tous les sites :**

#### **Des « safe houses » pour les personnes en danger de mort**

- Le HCR et ses partenaires doivent prévoir des « safe houses » dans les camps et en milieu urbain pour les femmes et les filles qui ont été victimes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle ou sexiste ou risquent d'y être exposées et qui peuvent se trouver en danger de mort.

## VI. VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE

*« La souffrance des femmes et des filles qui ont été violées ne s'arrête jamais. Elles ont tellement honte. Pourtant, ce n'est pas nous qui devrions avoir honte, mais les hommes. »*

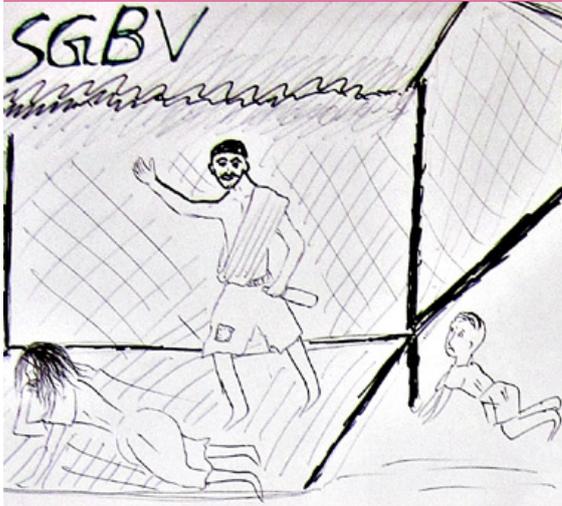
La violence sexuelle et sexiste est endémique, se produisant trop souvent et dans tous les aspects de la vie des femmes et des filles déplacées et de leur famille. « Nous vivons dans la terreur permanente, nous n'avons pas les moyens de nous protéger, nous et nos enfants. » Dans chaque Dialogue, les femmes ont discuté des nombreuses formes que revêt ce problème : viol et torture pendant le conflit ; harcèlement sexuel ; viol, exploitation et sévices sur le lieu de travail et à l'école ; « viol de redressement » pour les lesbiennes ; et violence domestique déclenchée ou aggravée par le traumatisme du déplacement. Les femmes et les filles sont aussi victimes de discrimination, de racisme et d'ostracisme, en particulier si la communauté sait qu'elles ont été violées ou sexuellement agressées.

Dans la sphère publique, les femmes ont rapporté avoir été violées pendant qu'elles allaient chercher du bois de chauffage ou de l'eau, ou en se rendant au marché. Les places de marché sont considérées comme « dangereuses ». Les fillettes et les jeunes garçons peuvent être sexuellement agressés ou violés à l'école, ou être contraints d'accorder des faveurs sexuelles pour obtenir du matériel scolaire ou un diplôme. Les violeurs peuvent être des hommes de la communauté locale, des notables et d'autres réfugiés déplacés ou internes.

Dans tous les sites, les femmes ont fait état d'une augmentation des grossesses d'adolescentes dues aux viols et aux mariages précoces forcés. « Le viol de jeunes filles est source de nombreux problèmes : certaines deviennent enceintes, ce qui les fait sombrer dans la dépression, l'isolement et la peur, et les conduit parfois au suicide. » Les garçons et les jeunes hommes sont aussi victimes de viols, et les familles ne savent tout simplement pas comment répondre aux besoins des filles et des garçons qui ont subi de tels sévices. De nombreux hommes ont aussi



*« Si une fille seule est victime d'un abus par un étranger et si elle a été violée et qu'elle n'a nulle part où aller ... qui l'aidera à faire valoir ses droits ? »*



« Un homme a attaché sa femme et l'a torturée. La femme s'est enfuie et est allée se réfugier dans la « safe house ». Il a été décidé qu'un enfant resterait avec la mère et l'autre avec le père. Comme la mère a pensé à l'intérêt supérieur de l'enfant, elle s'est réconciliée avec le père et a été contrainte de retourner vers ses tortures. Si les femmes avaient été associées à la décision, les choses auraient pu évoluer différemment. »

exprimé leur impuissance et leur douleur face à de telles situations. « *Lorsqu'ils violent nos mères et nos filles, cela nous fait mal. Beaucoup de nos filles sont forcées de se prostituer pour survivre.* »

Les femmes et les enfants seuls sont souvent agressés dans leur maison, qui souvent n'a pas de porte ou de verrou. La prostitution de survie est un problème majeur parce que des femmes honteuses d'avoir été violées, qui sont contraintes de quitter leur famille et leur communauté, n'ont parfois pas d'autre solution. Des femmes peuvent aussi être contraintes de s'adonner à cette pratique pour nourrir leur famille : pour certaines, leur corps est la seule chose qu'elle ont à vendre.

Le mariage forcé des filles est fréquent. « *Certaines familles ne peuvent subvenir aux besoins de tous leurs membres, si bien que les adolescentes peuvent être contraintes de se prostituer pour faire vivre leur famille. Elles peuvent aussi être exposées au mariage forcé avec des hommes plus âgés ou pour obtenir un lieu de résidence. C'est là un âge précoce pour être responsable d'une famille.* »



« *Lorsque vous n'avez pas beaucoup d'instruction, des gens cherchent à profiter de vous ; ils vous emmènent et vous séduisent avec des cadeaux ; vous pouvez être influencé par des personnes qui pratiquent la traite humaine.* »

La vulnérabilité accrue des mineurs non accompagnés et des femmes handicapées a été soulignée à maintes reprises dans tous les Dialogues. Les filles mineures non accompagnées sont particulièrement exposées aux viols et aux sévices sexuels par leurs parents d'adoption. Cette pratique peut aboutir à des grossesses précoces et non désirées, et conduire les victimes à pratiquer la prostitution à des fins de survie. Dans certains des Dialogues, les participantes ont soulevé le problème de la vulnérabilité des femmes et des filles lesbiennes et de la discrimination accrue à leur égard.

Nombre des jeunes participantes ont évoqué le problème des mutilations génitales féminines (FGM) et la majorité d'entre elles ont exprimé leur rejet de cette pratique. Si les FGM sont interdites dans de nombreux pays, elle sont encore pratiquées dans de nombreuses communautés.

Les femmes ont également déclaré que la violence domestique était courante, beaucoup précisant qu'elle s'était accrue depuis qu'elles étaient déplacées. Elle ont expliqué que les formations sur la violence domestique devraient être adaptées au contexte et dispensées à la fois aux hommes et aux femmes. Les séances de formation ne suffisent pas à elles seules et peuvent même être préjudiciables si elles ne sont pas suivies par l'apport d'un soutien aux participants et à leur famille, afin d'identifier la nature des violences commises et d'y remédier.

Les recours juridiques sont souvent inaccessibles ou inefficaces. Les systèmes judiciaires, y compris les systèmes traditionnels, déboutent les femmes et les enfants, si bien que les auteurs de violences savent qu'ils peuvent agir en toute impunité. Dans beaucoup de Dialogues, les femmes ont déclaré que si elles signalaient un viol et que l'homme était arrêté, il était généralement libéré quelques jours plus tard après avoir versé un pot-de-vin à la police et se mettait alors à harceler la famille. Les femmes avaient aussi peur d'être violées une deuxième fois par la police si elles allaient déclarer qu'elles avaient été violées. Les travailleurs humanitaires sont sidérés par l'ampleur du problème et ne savent souvent pas comment y faire face.



« Ce garçon a été violé à l'école. Il est triste et se recroqueville dans un coin. La communauté est à l'extérieur : elle le montre du doigt et le culpabilise. »



*« C'est une fille qui ramasse du bois près de chez elle. Elle porte le bois sur sa tête. Un homme surgit alors, la bouscule et le bois tombe de sa tête ... Qui va l'aider ? »*

Les mécanismes de dépôt de plainte crédibles et les services offrant une prise en charge efficace des victimes de la violence sexuelle et sexiste sont rares, et il n'existe pas toujours de services de santé mentale et physique adaptés. Certaines femmes ont peur d'y recourir, en particulier lorsque le personnel ne respecte pas la confidentialité ou les culpabilise, comme si elles étaient responsables du viol qu'elles ont subi.

Ces services et les « safe houses » pour les victimes de la violence domestique peuvent être ouvertes à toutes, y compris aux femmes et aux filles déplacées, mais le personnel peut ne pas être préparé à faire face aux différences culturelles et à réagir à la violence sexuelle et sexiste subie par des femmes venant de situations de conflit et à des femmes qui se déplacent. Trop souvent, il n'existe pas de médiateurs culturels qui soient formés.

## **Nous, les participantes, demandons :**

### **Que l'on lutte contre l'impunité et que l'on poursuive les auteurs, car la violence sexuelle et sexiste est un crime**

- Les gouvernements d'accueil doivent renforcer l'accès aux procédures juridiques en cas de viol ou d'abus sexuels (de femmes, d'enfants et d'autres survivants d'actes de violence) et poursuivre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste.
- Toutes les institutions et tous les acteurs qui participent à la protection des personnes déplacées doivent lutter contre l'impunité.

### **Assurer une prise en charge immédiate et efficace des survivants**

- La police, les médecins, les enseignants, les travailleurs humanitaires et le personnel des ONG, les membres des comités de camp et le personnel des centres d'accueil de réfugiés doivent être formés à la prise en charge appropriée des victimes de la violence sexuelle et sexiste.
- Toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble afin de fournir une prise en charge rapide et accessible des survivants de la violence sexuelle et sexiste. Celle-ci doit comprendre un appui juridique, médical et de santé mentale, ainsi qu'une protection contre de nouvelles agressions.

### **Parler de la violence sexuelle et sexiste pour la prévenir**

- Les activités de sensibilisation et les formations visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste doivent constamment être encouragées au sein des communautés déracinées et des institutions qui travaillent avec elles. Il incombe aux communautés elles-mêmes de parler de ce problème et d'agir contre cette violence.
- Les gouvernements, les communautés et autres parties prenantes doivent respecter et promouvoir l'égalité entre les genres et les droits des femmes, aspect majeur pour prévenir la violence sexuelle et sexiste.

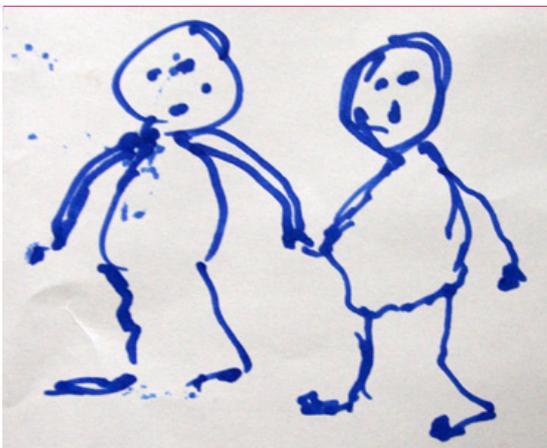
## VII. AUTRES FORMES DE VIOLENCE



« Cette femme s'est rendue dans un centre d'accueil. Elle a vécu des choses très difficiles : le viol et la violence liée à la guerre, et sa famille qu'elle a dû laisser derrière elle. Elle ne peut proférer aucune parole ; elle n'arrive pas à parler de ce qui est arrivé et elle pleure. La personne qui travaille au centre d'accueil ne sait pas comment communiquer avec elle et se contente de lui donner un anti-douleur ... »

Si la violence sexuelle était le problème majeur pour les femmes réfugiées et déplacées, les participantes ont aussi discuté d'autres formes de violence rencontrées dans les camps et en milieu urbain, comme la violence intertribale ou le harcèlement des populations locales, qui peuvent battre les réfugiés et les personnes déplacées ou brûler leurs huttes dans les camps ou leur logement dans les villes. Il a également été fait état de violence à l'école. « Il y a un gros problème de violence dans les écoles. La drogue et les armes circulent et les enfants sont violés par d'autres. Parfois, les enseignants sont au courant mais ne font rien. Les parents ne savent pas ce qui se passe. »

Le problème de la violence que représentent le racisme et la xénophobie a été soulevé dans tous les sites. Il concerne particulièrement les femmes et les filles lorsque celles-ci font l'objet de sévices sexuels parce qu'elles sont différentes de la population locale. Cette situation est source de détresse à la fois physique et psychologique pour tous les membres de la communauté. Parfois, la police et les autorités ne mesurent pas bien ce que vivent les réfugiés ou peuvent elles-mêmes être les auteurs de violences et d'actes de discrimination.



« Les personnes âgées sont plus vulnérables. Elles ne peuvent pas courir. Elles ne peuvent pas échapper au danger. »

Les femmes réfugiées se sont dites particulièrement inquiètes pour les jeunes réfugiés, qui risquent davantage d'être victimes du racisme et de la xénophobie parce qu' « ils n'ont pas appris à être prudents. » Ils sont souvent en butte au racisme dans les lieux publics et à l'école.

Des cas ont été signalés de personnes déplacées qui reproduisaient la violence qu'elles avaient subie, phénomène aboutissant par exemple à une intensification de la violence domestique ou de la discrimination contre d'autres groupes de personnes déplacées. Une fois encore, les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence commise par des membres de leur propre famille. « *La violence que l'on a subie ne s'oublie pas, les personnes qui en ont été victimes la reproduisent sur leurs enfants. C'est comme un schéma qui se reproduit sans fin.* »

Dans certains des Dialogues, la question de la sorcellerie a été soulevée. Bien que les communautés se soient généralement montrées réticentes et inquiètes à l'idée d'en parler, il a été rapporté que des femmes étaient exposées à des actes de violence parce qu'elles étaient accusées d'être des sorcières.

La nécessité d'une réhabilitation active des enfants soldats a été abordée. Les participantes ont expliqué que les jeunes hommes avaient du mal à s'installer de nouveau au sein des communautés après avoir pris part à des groupes armés. Les membres des communautés ont peur d'eux parce qu'ils affichent souvent un comportement violent qu'ils ont appris lorsqu'ils faisaient partie de groupes armés.



« *Les garçons plus âgés n'ont pas accès à l'éducation, alors, ils peuvent se mettre à utiliser de la drogue ou participer à des crimes ...* »

## **Nous, les participantes, demandons :**

### **Le respect, la non-discrimination et la tolérance**

- Pour lutter contre les préjugés, des activités communes doivent être organisées chaque fois que possible à la fois pour les réfugiés et les personnes déplacées, et les populations d'accueil, et ces dernières doivent prendre conscience des raisons pour lesquelles elles participent à ces activités.
- La police et les autres fonctionnaires doivent recevoir une formation spéciale sur la situation des personnes déplacées afin d'apprendre à entretenir des relations positives avec elles.
- Des campagnes d'éducation du public et une sensibilisation de la communauté à la xénophobie et au racisme doivent être organisées, avec la participation des réfugiés et en soulignant l'importance d'un processus d'intégration qui se déroule dans les deux sens.

### **Réhabilitation des enfants soldats**

- Le HCR et les ONG doivent plaider pour que davantage de fonds soient affectés à la construction et à la gestion de centres de réhabilitation pour les anciens enfants soldats.

## VIII. SANTÉ

*« Nous savons que le nombre pléthorique de malades est un problème pour tout le monde à l'hôpital mais la discrimination le rend très dangereux en cas d'urgence, parce que nous sommes toujours les derniers de la queue. »*

Dans chaque Dialogue, les femmes ont dit à quel point elles déploraient le manque de soins de santé efficaces, notamment en matière de santé reproductive. Le traitement médical pour les femmes et les filles qui ont subi un viol est souvent inadapté, voire inexistant. Non seulement les établissements de santé manquent souvent de médicaments – il a été rapporté que des antalgiques génériques étaient souvent prescrits à tort pour traiter des maladies graves, des conséquences de viols et des maladies mentales – mais les médicaments sont souvent périmés. Le manque de confidentialité à l'égard des victimes de viol qui sollicitent un traitement médical a aussi été identifié comme un problème majeur. Les femmes se sont dites très préoccupées par le fait qu'un grand nombre de jeunes filles rencontrent des problèmes lors de l'accouchement à cause de l'étroitesse de leur bassin, si bien que beaucoup meurent. Elles ont demandé que des médecins capables de pratiquer une césarienne soient présents dans de tels cas.

Même lorsque les personnes déplacées ont accès à des services de santé locaux, elles doivent souvent payer les interventions, les services des sages-femmes et le matériel nécessaire à l'accouchement. Les femmes ont relevé un manque général d'accès aux soins de santé pour les maladies chroniques ou à long terme. L'accès aux hôpitaux est difficile, le nombre d'ambulances étant insuffisant à la fois dans les camps et dans les environnements urbains. Dans tous les sites, des personnes déplacées ont signalé des cas de patients décédés pendant le transport à l'hôpital ou à cause des longues queues pour atteindre l'hôpital ou l'établissement de santé. L'attitude raciste de certains personnels médicaux et l'absence d'interprètes spécialisés dans le domaine médical nuisent fortement à la qualité des soins reçus.



*« À cause du déplacement, nous n'avons pas les ressources indispensables pour acheter la nourriture nécessaire à une alimentation de qualité. Par conséquent, nos enfants souffrent de malnutrition. »*

Le fait de ne pas parler couramment la langue du pays d'accueil peut être un obstacle sérieux à l'obtention de soins de santé. Il existe très peu d'interprètes spécialisés dans le domaine médical. Par conséquent, les enfants, qui apprennent souvent la langue du pays d'accueil plus vite que leurs parents, sont appelés à servir d'interprète pour ces derniers. Cette situation peut s'avérer embarrassante pour les mères et les pères qui sont amenés à parler de questions de santé sexuelle et reproductive devant leurs enfants, et l'absence d'interprètes peut même empêcher des familles de recevoir une orientation en cas de traumatisme.

L'absence de soins spécialisés pour les victimes de traumatismes et d'actes de torture et pour les répercussions de viols et d'autres formes de violence sexuelle et sexiste ont été discutées dans tous les Dialogues.

## **Nous, les participantes, demandons :**

### **Dans les zones urbaines :**

#### **L'accès non discriminatoire aux soins de santé**

- Les gouvernements d'accueil et les prestataires de services sont encouragés à assurer l'accès des réfugiés à l'ensemble des soins de santé, y compris aux soins de santé sexuelle et reproductive, dans des conditions au moins égales à celles accordées aux nationaux.
- Des interprètes formés doivent accompagner les réfugiés aux rendez-vous médicaux. Les membres de la communauté réfugiée peuvent s'aider mutuellement en traduisant et peuvent conseiller et aider les prestataires de services dans ce domaine.
- Les réfugiés et personnes déplacées ont souvent besoin d'une orientation spécifique : les prestataires de services des centres d'accueil doivent renforcer leurs capacités concernant les services liés à la torture et aux traumatismes spécialement destinés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, mais aussi aux déplacés internes.

### **Dans les camps :**

#### **Des soins de santé décents et de qualité, y compris en matière de santé reproductive et de soins d'urgence**

- Les gouvernements d'accueil et les prestataires de services sont encouragés à assurer l'accès à l'ensemble des soins de santé, y compris de santé sexuelle et reproductive. En l'absence de tels soins, des dispensaires de qualité doivent être instaurés pour les communautés déplacées.
- Des ambulances supplémentaires doivent être fournies dans les camps situés loin des dispensaires et des hôpitaux, en particulier pour aider les jeunes femmes enceintes qui risquent de connaître des complications lors de l'accouchement, les patients gravement malades et les personnes âgées.
- Le personnel médical doit recevoir une formation spécialisée sur la santé sexuelle et reproductive, et apprendre notamment à pratiquer des césariennes, afin de mieux répondre aux besoins des survivantes de viols, ainsi que des jeunes femmes et des filles enceintes.
- Les établissements médicaux doivent comporter des femmes médecins et être dotés des équipements nécessaires à l'accouchement et des médicaments courants.
- Des interprètes femmes, appartenant si possible à la même communauté de réfugiés, doivent si besoin assister les patientes dans les hôpitaux et les centres médicaux.

## IX. PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

*« Le fait de ne pas disposer de protections hygiéniques est un problème : les femmes et les filles doivent rester chez elles comme des prisonnières lorsqu'elles ont leurs règles. Certaines filles ne peuvent aller à l'école ; certaines femmes ne peuvent assister à des réunions et ne peuvent donc occuper des postes de responsabilité. »*



*« Les femmes chef de famille se trouvent face à un dilemme : elles doivent choisir entre acheter de la nourriture ou des protections hygiéniques. Car les colis d'assistance humanitaire n'en comportent souvent pas. »*

Malgré des améliorations depuis les Cinq engagements en faveur des femmes réfugiées pris en 2001 par Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le manque de protections hygiéniques reste un problème majeur pour la majorité des femmes et des filles réfugiées, le plus souvent dû à une absence de fonds. Dans certains sites, il n'y a pas du tout de serviettes hygiéniques, et dans d'autres, la quantité et la qualité de celles qui sont disponibles sont insuffisantes. De nombreuses femmes auxquelles des protections en tissu ont été fournies n'ont pas suffisamment de savon ou pas de seau pour les laver.

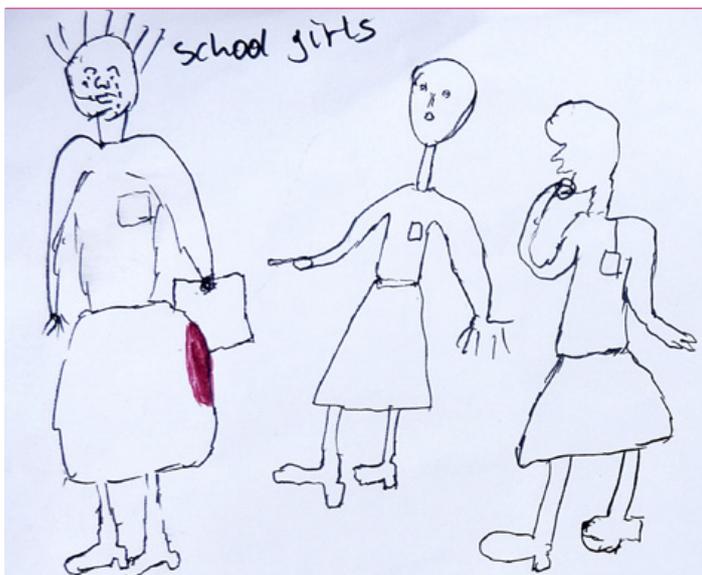
Dans la plupart des sites, seules les femmes âgées de 12 à 49 ans reçoivent des protections hygiéniques, alors que certaines filles sont déjà réglées à neuf ans et que de nombreuses femmes continuent de l'être après 50 ans. L'absence de serviettes hygiéniques empêche certaines femmes et filles de sortir de chez elles pendant qu'elles ont leurs règles, si bien que les filles manquent l'école et que

les femmes ne peuvent se rendre au travail, assister à des réunions ou pratiquer d'autres activités quotidiennes. C'est aussi une source de profonde honte. Les femmes blessées par un viol et les femmes âgées ont également demandé des protections pour incontinence.

## Nous, les participantes, demandons :

### Des protections hygiéniques : c'est une question de dignité et de respect

- Des fonds suffisants, qui ne puissent faire l'objet de coupes budgétaires, doivent être affectés à l'achat de protections hygiéniques en quantité et de qualité suffisantes pour toutes les femmes qui en ont besoin.
- Les partenaires d'exécution et le HCR doivent demander régulièrement aux femmes réfugiées quelles sont leurs préférences en matière de protections hygiéniques et quels sont les mécanismes les plus efficaces pour les distribuer.
- La limite d'âge pour la distribution de serviettes hygiéniques doit être revue, afin d'inclure toutes les femmes et les filles qui en ont besoin. Des protections pour incontinence doivent être fournies en cas de besoin.
- Du savon et des seaux doivent être systématiquement distribués en même temps que les protections hygiéniques.
- Le HCR doit surveiller les partenaires d'exécution afin de veiller à ce que les protections hygiéniques soient distribuées équitablement, régulièrement et dans le respect des normes établies.



« Lorsqu'une fille a ses règles et qu'elle est en classe, quand elle se lève pour sortir, la protection hygiénique fuit et tache son uniforme, si bien que ses amies se moquent d'elle et qu'elle a honte. »

## X. QUESTIONS JURIDIQUES

### Accès à des recours juridiques

*« Même si une femme a suffisamment d'argent pour traduire un homme en justice ... la personne qui est mise en prison n'y restera que quelques jours, puis retournera dans son campement. »*

Le manque d'accès à tous les aspects de la protection juridique a été une préoccupation majeure de tous les Dialogues. Les participantes ont rapporté des cas de racisme et de discrimination contre des personnes déplacées et de corruption des forces de police. Elles ont signalé des cas de personnes qui avaient été battues et violées par la police alors qu'elles tentaient de déposer plainte. Les auteurs agissent avec impunité, corrompent la police et retournent souvent menacer leurs victimes parce qu'elles ont parlé. Vu le délai de réaction des fonctionnaires face aux questions criminelles, il est rare que des mesures soient prises. Les femmes ont déclaré que nombre de victimes n'avaient pas pu avoir accès à un avocat ou payer ses honoraires, et que l'accès aux tribunaux itinérants était limité.

Dans les situations de réfugiés, il règne un climat général de défiance à l'égard des systèmes judiciaires en place dans les camps, qui sont gérés par des hommes puissants de la communauté et où très peu de femmes sont représentées. Les jugements rendus par les systèmes judiciaires des camps sont souvent défavorables aux femmes. Des exemples ont été mentionnés de femmes qui avaient été incarcérées parce qu'elles avaient été violées, alors que les auteurs du crime étaient laissés en liberté. Les hommes se voient souvent infliger une amende insignifiante pour des sévices graves, quand bien même ils sont poursuivis.



*« Les femmes ne peuvent citer leur époux devant le système de justice traditionnelle lorsque celui-ci les bat parce qu'une telle attitude est considérée comme de l'insubordination. »*

## Nous, les participantes, demandons :

### L'accès à la justice

- Des procédures juridiques tenant compte du genre, équitables, accessibles et abordables doivent être disponibles pour toutes les personnes déplacées, si besoin sous forme de tribunaux itinérants. Les informations communiquées doivent être traitées de manière confidentielle et conformément aux souhaits de la survivante.
- Toutes les personnes déplacées doivent avoir accès à un avocat ou à d'autres formes d'assistance juridique lorsqu'une affaire est portée devant un tribunal.
- Le HCR doit travailler avec les gouvernements d'accueil à la mise en place d'une formation sur le traitement des cas de violence sexuelle et sexiste à l'intention de la police, des juges, des avocats et autres personnels de justice. Si ces crimes ne sont pas sanctionnés par le droit national, le HCR doit intervenir auprès du gouvernement afin que ce dernier amende la législation sur le sujet.
- Une formation sur la prise en compte des différences culturelles doit être préparée à l'intention des fonctionnaires de la police des frontières et des agents d'accueil, dont une sensibilisation à la situation particulière des réfugiés et à leur manque général de confiance envers les autorités, afin de contribuer à instaurer des relations positives entre la communauté et la police.
- Les cas de corruption doivent être identifiés, isolés et traduits en justice. De lourdes pénalités doivent être infligées aux fonctionnaires de la police et aux travailleurs humanitaires qui s'adonnent à la corruption.
- Le HCR et les partenaires d'exécution doivent veiller à ce que les femmes soient formées et nommées à des postes de responsabilité dans les mécanismes judiciaires de la communauté et doivent surveiller la manière dont les hommes et les femmes remplissent ces rôles.
- Les hommes et les femmes qui participent au système judiciaire de la communauté doivent recevoir une formation sur les droits fondamentaux et les droits des femmes, ainsi que sur le traitement à accorder aux cas de violence sexuelle et sexiste.



« Dans les solutions, nous avons dessiné une oreille, pour indiquer que les femmes doivent être entendues, comprises et assistées lorsqu'elles signalent des cas de violence ou d'abus. »

## L'accès aux droits fonciers

*« Le gouvernement nous a redonné nos terres mais nous ne serons pas en sécurité si nous y retournons. Nous avons peur. Nous pouvons toujours y être tuées. »*

De nombreuses femmes déplacées ont indiqué qu'elles ne souhaitent pas retourner sur les terres d'où elles avaient été déplacées même si elles le pouvaient. Elles craignent de retrouver la violence et de ne pas pouvoir reprendre leur ancienne vie. D'autres, en particulier les femmes autochtones, voulaient redemander leurs terres traditionnelles et ont sollicité une aide pour retourner chez elles le plus vite possible.

### **Nous, les participantes, demandons :**

#### **De rentrer en toute sécurité sur notre terre**

- Les droits de propriété des femmes doivent être reconnus et respectés. Les communautés doivent protéger les droits de propriété des femmes et les aider à avoir accès à la terre.
- La propriété traditionnelle des terres autochtones et le droit des peuples autochtones de rentrer chez eux de leur plein gré ont été reconnus.
- Des plans de retour effectifs doivent être établis avec les familles qui souhaitent rentrer dans leur lieu d'origine et doivent prévoir l'octroi de terres afin d'assurer l'autosuffisance des personnes concernées ; une aide à la reconstruction des maisons détruites ; des actions de déminage des terres le cas échéant ; et le rétablissement des services essentiels tels que les écoles, les transports et les soins de santé. La sécurité doit être garantie par le rétablissement des structures juridiques et policières.

## La protection contre le retour forcé

*« J'étais une fillette lorsque je suis arrivée ici et je m'occupais de mes cinq sœurs plus jeunes. L'une d'elles a été violée et a un enfant. Je n'ai que 23 ans moi-même. Si nous sommes contraintes de rentrer, comment pourrions-nous construire une maison et vivre ? Les hommes nous harcèleront et nous violeront parce que nous sommes des femmes seules. Nous préférierions mourir plutôt que d'être contraintes de rentrer pour vivre cela. »*

Les réfugiées de plusieurs sites ont exprimé leur peur du rapatriement forcé. Le fait que malgré tous les efforts du HCR, des personnes déplacées aient parfois été contraintes de rentrer dans des endroits où elles étaient en danger ou risquaient la mort n'a fait qu'exacerber cette peur. La préoccupation majeure avancée a été le manque d'information dont disposaient les communautés sur ce qui était prévu et le fait de ne pas être associées au processus décisionnel.

Les participantes ont estimé que certains groupes couraient un danger particulier s'ils étaient contraints de rentrer dans leur pays d'origine, en particulier des personnes connues pour être politiquement actives dans des mouvements d'opposition et les personnes gravement traumatisées, ainsi que les femmes seules qui avaient été violées ou contraintes de pratiquer la prostitution à des fins de survie.

### **Nous, les participantes, demandons :**

#### **Le retour librement consenti dans la sécurité et la dignité**

- Le HCR doit informer systématiquement les communautés réfugiées des projets de rapatriement et discuter du processus avec elles. Les femmes doivent être activement et pleinement associées à ces consultations.
- Les gouvernements, avec l'appui du HCR, doivent élaborer un processus transparent permettant d'identifier les personnes déplacées qui seraient en danger si elles étaient rapatriées et leur proposer une autre solution. Il convient d'accorder une attention particulière aux personnes qui ont été victimes de violences sexuelles et sexistes ou qui risquent de l'être à leur retour.

#### **Le respect de notre droit de ne pas rentrer**

- Le droit de ne pas rentrer doit être respecté et appuyé par des gouvernements, le HCR et les ONG.







© 2011 UNHCR est le seul propriétaire des droits de cette publication  
et des documents sur lesquels elle s'appuie.



Division de la protection internationale

[www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)